



Déclaration liminaire de la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques
Comité social d'administration du champ ministériel de la jeunesse et des sports
du 19 mai 2026

Monsieur le Président,

Monsieur le directeur des sports,

Mesdames et Messieurs les membres de l'instance,

La CFDT ÉFRP JS souhaite attirer votre attention sur plusieurs situations préoccupantes relatives au fonctionnement du dialogue social au sein de certains établissements.

Malgré la demande formulée par la direction des sports d'organiser un comité social d'administration dans les établissements afin de soumettre à l'avis des représentants élus des personnels :

- Les modalités de vote par sigle ou par liste pour les prochaines élections,
- La création d'une formation spécialisée,

Il semblerait que ces consignes n'aient pas été mises en œuvre dans plusieurs établissements avant la tenue des conseils d'administration dont la responsabilité est de valider ces décisions. Un large rappel nous semble nécessaire à ce jour.

Ce constat en dit long sur la dégradation du dialogue social dans certains établissements. Il traduit un manque manifeste de volonté de certaines équipes de direction de concerter les représentants élus des personnels et de reconnaître pleinement leur rôle et leur légitimité dans le fonctionnement des établissements.

Pourtant, un dialogue social de qualité repose avant tout sur la confiance réciproque, le respect mutuel et la possibilité pour chacun de s'exprimer librement, dans un climat serein et bienveillant, sans crainte de représailles.

La CFDT ÉFRP JS attire également votre attention sur la nécessité d'une vigilance particulière concernant la situation des agents en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail des CREPS de Poitiers, Vichy et de l'école nationale de ski et d'alpinisme de Chamonix notamment.

Nous tenons toutefois à reconnaître, Monsieur le Président, votre volonté, aux côtés du directeur des sports, de faire cesser certains comportements managériaux que nous considérons comme harcelants, méprisants ou excessivement autoritaires, et dans lesquels la dimension humaine semble avoir été reléguée au second plan.

Nous réaffirmons notre attachement à un dialogue social sincère, respectueux et constructif, indispensable au bon fonctionnement des établissements comme à la protection des agents.

Une autre alerte importante concernant les personnels titulaires et contractuels de catégories C et B.

De nombreux agents nous interrogent aujourd'hui sur la capacité de notre ministère à reconnaître concrètement leur engagement professionnel, tant sur le plan financier que dans la valorisation des compétences et de la valeur ajoutée qu'ils apportent quotidiennement à nos services et établissements dans le cadre de nos missions de service public.

La CFDT regrette le maintien du gel du point d'indice pour les fonctionnaires, alors même que le contexte économique fragilise fortement le pouvoir d'achat des agents. Les seules réponses apportées à ce jour reposent essentiellement sur des revalorisations indemnitaires ponctuelles qui, si elles peuvent constituer un soutien temporaire, ne sont malheureusement pas prises en compte dans le calcul des pensions de retraite. Cette situation nourrit un sentiment croissant de manque de reconnaissance au regard de l'investissement et de l'engagement des agents au service de l'État.

Face à ces constats préoccupants, la CFDT ÉFRP JS vous demande d'engager des mesures concrètes permettant de faciliter et d'amplifier les promotions des agents Jeunesse et Sports, fonctionnaires comme contractuels, relevant surtout des catégories C et B.

Il apparaît aujourd'hui indispensable de renforcer les perspectives d'évolution professionnelle, de reconnaître davantage les parcours et les compétences acquises, et de redonner des perspectives motivantes aux agents qui assurent au quotidien la continuité et la qualité du service public.

La reconnaissance des personnels ne peut se limiter à des discours ; elle doit se traduire par des actes concrets, durables et équitables.

La CFDT ÉFRP JS porte une autre inquiétude grandissante concernant les difficultés actuellement rencontrées par les services RH de proximité dans la gestion des payes, notamment en lien avec la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire et la prise en compte de la participation employeur.

Nos collègues des services RH font face à des situations complexes, souvent dans des délais contraints, avec des outils et des procédures qui ne permettent pas toujours de sécuriser pleinement les opérations de gestion. Cette situation génère des tensions importantes dans les services et peut avoir des conséquences directes pour les agents concernés.

La CFDT ÉFRP JS tient à souligner l'investissement et le professionnalisme des personnels RH qui, malgré les difficultés rencontrées pour réaliser les payes, s'efforcent d'assurer la continuité et la qualité du service rendu aux agents.

Dans ce contexte, nous souhaitons savoir si des dispositions d'accompagnement, de soutien et de renforcement des moyens des services RH de proximité peuvent continuer à être mises en œuvre afin de faciliter le travail de nos collègues, de sécuriser les procédures et de limiter les risques d'erreurs ou de dysfonctionnements.

Il apparaît indispensable que les équipes concernées puissent bénéficier d'un appui adapté de manière continu, tant en matière de formation que d'outils, de ressources humaines et d'accompagnement opérationnel.

La qualité du service rendu aux agents et les conditions de travail des personnels RH doivent demeurer une priorité.

L'ordre du jour de cette séance du CSAMJS appelle plusieurs remarques et propositions de la part de la CFDT ÉFRP JS sur des sujets essentiels pour les agents, les services et l'avenir de nos politiques publiques.

Concernant tout d'abord le projet de plan national de formation 2026-2027, la CFDT réaffirme son attachement à une politique ambitieuse de formation professionnelle tout au long de la carrière. Dans un contexte de transformations permanentes de nos métiers, d'évolution des organisations de travail et d'augmentation des exigences professionnelles, il apparaît indispensable de garantir à l'ensemble des agents un accès effectif, équitable et adapté à la formation.

Toutefois, il y a une différence entre avoir un plan et que celui-ci se réalise. Nous demandons à ce que l'effort de mise en relation entre les EAFC et les DRAJES depuis la circulaire de l'été dernier soit suivi d'une évaluation de ses effets en terme d'accès aux formations des collègues. Trop souvent nous voyons des départs en formations refusés à plus d'un collègue par académie, malgré des besoins et des priorisations en amont.

Par ailleurs, il nous semble nécessaire que chaque DRAJES dispose d'une enveloppe à mobiliser au sein des crédits de son EAFC pour pouvoir avoir une relation qui ne soit pas asymétrique avec des EAFC qui gardent le dernier mot sans recours.

Nous serons particulièrement attentifs aux moyens réellement consacrés à ce plan, à l'égalité d'accès entre les agents et les territoires, ainsi qu'à la prise en compte des besoins spécifiques des personnels des filières Jeunesse et Sports.

S'agissant du bilan 2025 des lignes directrices de gestion en matière de ressources humaines, la CFDT souhaite rappeler l'importance de garantir davantage de transparence, d'équité et de lisibilité dans les parcours professionnels des agents. Les attentes restent fortes en matière de mobilité, de promotion, d'accompagnement des carrières et de reconnaissance professionnelle.

Nous considérons également qu'un véritable dialogue social autour des lignes directrices de gestion demeure indispensable afin de maintenir la confiance des agents dans les dispositifs RH mis en œuvre.

Enfin, concernant la commission professionnelle consultative des métiers du sport et de l'animation, la CFDT réaffirme son attachement à la qualité des certifications, à la reconnaissance des compétences professionnelles et à l'adaptation des formations aux réalités du terrain et aux évolutions des métiers.

Les enjeux liés à l'attractivité des métiers du sport et de l'animation, à la sécurisation des parcours professionnels et à la qualité de l'encadrement des publics nécessitent une concertation étroite avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment les représentants des personnels.

La CFDT ÉFRP JS prendra donc toute sa place dans les échanges de cette instance avec un esprit constructif, exigeant et attentif aux attentes des agents.

J'ai dit au nom de la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques Jeunesse et Sports

et de mes collègues présents et excusé.

Je vous remercie de votre attention.